



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes  
Direction des Politiques Publiques  
Pôle Coordination - Environnement  
Cellule Développement Durable**



Gap, le **30 JAN. 2025**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 05-2025-01-30-00002**

**Objet : Renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hautes-Alpes**

**Le préfet des Hautes-Alpes  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article R. 341-16 ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

**VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 15 – 5°) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-261-6 du 18 septembre 2006 instituant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

**VU** les arrêtés préfectoraux n°05-2022-01-03-00003 du 3 janvier 2022 portant composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites; n°05-2022-03-28-00001 du 28 mars 2022 ; n°05-2023-07-31-00001 du 31 juillet 2023 ; n°05-2023-09-18-00001 du 18 septembre 2023 et 2024-DPP-CDD-66 du 11 juin 2024 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**VU** les réponses aux consultations effectuées dans le cadre du renouvellement du mandat des membres;

**VU** la délibération du conseil départemental des Hautes-Alpes en date du 17 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres a pris fin le 3 janvier 2025 et qu'il appartient au Préfet de renouveler la composition de cette commission ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est arrêtée ainsi qu'il suit, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté :

**Formation « de la nature » :**

**1° Collège des représentants des services de l'État :**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant ;
- La Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

## 2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

### **Titulaires :**

- M. Michel FRISON  
maire de LA ROCHE DE RAME
- M. Maurice CHAUTANT  
maire de LA ROCHE DES ARNAUDS
- M. Christian HUBAUD,  
conseiller départemental
- Mme Evelyne COLONNA,  
conseillère départementale

### **Suppléants :**

- M. Jean-Louis PONCET,  
maire de CHATEAU VILLE VIEILLE
- M. Serge AYACHE,  
maire de Fouillouse
- M. Rémi ROUX,  
conseiller départemental
- Mme Françoise PINET  
conseillère départementale

## 3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

### **Titulaires :**

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Claude REMY (Arnica Montana)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

### **Suppléants :**

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Michel SARRAZIN (CRPF)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Alain GIRODON (SAPN)

## 4 ° Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

### **Titulaires :**

- Le Directeur du Parc National des Écrins ou son représentant
- Mme Martine MARLOIS (directrice environnement)
- Mme Anne GOUSSOT (PNR Queyras),
- Mme Émilie RUIIN, (PNR Baronnies provençales)

### **Suppléants :**

- M. Michel PHISEL (personne qualifiée)
- M. Marc FIQUET (PNR Queyras)
- Mme Fabienne MELINE (PNR Baronnies provençales)

## Formation « Sites et Paysages » :

### 1° Collège des représentants des services de l'État :

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière d'aménagement ;
- La Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

### 2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

#### **Titulaires :**

- M. Gérard MARTINEZ  
maire de SAINT LEGER LES MELEZES
- M. Claude DURAND  
maire de CHORGES
- M. Benoit ROUSTANG,  
président du SCOT de l'aire gapençaise,
- M. Lionel PARA,  
conseiller départemental

#### **Suppléants :**

- Mme Elisabeth CLAUZIER  
maire de REMOLLON
- M. Jean-Marie BARRAL  
maire de Châteauroux les Alpes
- M. Jean-Pierre PIC,  
SCOT briançonnais,
- Mme Valérie GARCIN-EYMEOD,  
conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

**Titulaires :**

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Hervé GARDON (SAPN)
- M. Jean-Philippe SALLEY,  
(Délégué départemental 05 FED  
et Président Association Haut Buëch Nature )

**Suppléants :**

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Michel SARRAZIN (CRPF)
- Mme Lucienne BALLANGE ( SAPN)
- M. Rémy BERNADE (mountain wilderness)

4 ° Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement:

**Titulaires :**

- M. Gilles COROMP (architecte)
- Mme Annunzia TRISCHITTA (architecte)
  
- M. Yannick RONZONI (paysagiste)
- Mme Émilie RUIN, (PNR Baronnies provençales)

**Suppléants :**

- Mme Magali CHETAIL BAILLON (architecte)
- M. Bernard SARLIN (Délégué Fondation du Patrimoine)
- Mme Anne ROMANINI (paysagiste)
- Mme Fabienne MELINE (PNR Baronnies provençales)

**Formation « de la publicité » :**

1° Collège des représentants des services de l'État :

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;
- La Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

**Titulaires :**

- M. Marc BEYNET  
conseiller municipal de Rambaud
- M. Jean-Pierre COLLE  
maire de Champoléon
- M. Lionel PARA  
conseiller départemental

**Suppléants :**

- M. Gérard BORDIGA  
maire de Jarjayes
- M. Serge GIORDANO  
maire de Saint Martin de Queyrières
- M. Christian HUBAUD  
conseiller départemental

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

**Titulaires**

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- M. Matthieu BETH (paysages de France)
- Mme Anne Chantal DESCAMPS (SAPN-FNE)

**Suppléants**

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Armand GUERIN (paysages de France)
- M. Bernard PATIN (SAPN-FNE)

4 ° Collège des professionnels représentants les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

**Titulaires**

- M. Stéphane GAFFORI (CITIZMEDIA)
- M. Antoine MOULIN (MPE Avenir)
- M. Jérôme BLANC (fabricant d'enseignes)

**Suppléants**

- M. Xavier FRANCOISE (CITIZMEDIA)
- M. Cyril GIUSTI (MPE Avenir)
- M. Denis DUGELAY (fabricant d'enseignes)

## **Formation « des Unités Touristiques Nouvelles » :**

### **1° Collège des représentants des services de l'État :**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement ;
- Un représentant de la Direction Départemental des Territoires compétent en matière d'aménagement ;
- La Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant.

### **2° Collège des élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné :**

#### **Titulaires :**

- M. Patrick RICOU, conseiller départemental
- M. Jean-Franck VIOUJAS, communauté de communes du Briançonnais
- M. Pierre VOLLAIRE, maire de LES ORRES
- M. Guy HERMITTE, maire de MONTGENEVRE

#### **Suppléants :**

- Mme Maryvonne GRENIER, conseillère départementale,
- M. Benoit ROUSTANG, président du SCOT de l'aire gapençaise
- M. Marcel CHAUD, maire de Puy Saint Vincent
- M. Régis SIMOND, maire de RISOUL

### **3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :**

#### **Titulaires :**

- M. Alain MOTTE (FDSEA)
- Mme la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- M. Rémy BERNADE (Mountain Wilderness)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

#### **Suppléants :**

- M. Edouard PIERRE (FDSEA)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Hervé GARDON (SAPN)

### **4 ° Collège des représentants des chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles intéressées :**

#### **Titulaires :**

- M. Yvan CHAIX (Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes)
- M. Thierry COSSON (Industrie Hôtelière des Hautes-Alpes - « umih 05 »)
- M. Patrick ARNAUD (Domaines skiables de France – section Alpes du Sud)
- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

#### **Suppléants :**

- M. Sébastien BELLUE
- M. Marc GUEYDON
- M. Xavier CORNE
- M. Jean-Luc PELLOUX

## **Formation « des carrières » :**

### **1° Collège des représentants des services de l'Etat :**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant ;
- Le Chef de l'Unité interdépartementale des Alpes du Sud de la DREAL PACA ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant.

**2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :**

**Titulaires**

- Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- M. Marc VIOSSAT, conseiller départemental,
- M. Juan MORENO, maire de VENTAVON

**Suppléants**

- M. Christian HUBAUD, conseiller départemental
- Mme Françoise PINET conseillère départementale,
- M. Rémi COSTORIER, maire de LARDIER et VALENÇA

**3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :**

**Titulaires**

- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana),
- M. Bernard PATIN (SAPN),

**Suppléants**

- M. Jean-Luc PELLOUX (Chambre d'Agriculture)
- M. Claude REMY (Arnica Montana),
- M. Hervé GASDON (SAPN)

**4 ° Collège de représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :**

**Titulaires :**

- M. Lionel PARA (SAB)
- M. David BERGER (Routière du midi)
- M. Jérôme ANDRE (BTP 05)

**Suppléants :**

- M. Jean-François PASCAL ( Ets Pascal )
- M. Jérôme BOZZARELLI (CBA)
- M. Benjamin POINCELET (BTP 05)

**Formation « de la faune sauvage captive » :**

**1° Collège des représentants des services de l'État :**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant.

**2° Collège des élus des collectivités territoriales :**

**Titulaires :**

- M. Alain LAUGIER, maire de Saint Pierre Avéz
- M. Ivan CARLUE, maire de La Chapelle en Valgaudemar
- Mme Evelyne COLONNA, conseillère départementale

**Suppléants :**

- M. Rodolphe PAPET , maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
- M. Gilles CREMILLIEUX, maire d'ORPIERRE
- M. Marc VIOSSAT conseiller départemental

**3 ° Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :**

**Titulaires :**

- M. Roger GARCIN (scientifique)
- M. Yoann BUNZ (PNE)
- Mme Eléonore MATUSZAK (SAPN) chasseurs des Hautes-Alpes)

**Suppléants :**

- Mme Julie MERLIN (vétérinaire NAC)
- M. Damien COMBRISSE (PNE)
- M. Thierry CHEVRIER (Fédération des

4 ° Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

**Titulaires :**

- Mme Cindy GALANDRIN (éleveuse)
- M. François MERCAT (personne qualifiée)
- M. Michel PHISEL (personne qualifiée)

**Suppléants :**

- M. Raphaël GALANDRIN (éleveur)
- M. Maxime SARTON (pisciculteur)
- M. Yoan EYNAC (éleveur NAC)

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Les membres de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et observations dont ils peuvent avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et notifié à toutes les personnes concernées.

Le Préfet  
le Secrétaire Général  
Préfecture des

*Dominaue DIEQUIE*